A la recherche de l'Identité Communale

Avant la révolution les découpages ecclésiastique, judiciaire, fiscal, militaire présentaient un enchevêtrement inextricable.

La paroisse de Charron dépendait depuis le haut moyen âge de la Combraille, seigneurie héréditaire dont la dernière titulaire, Péronnelle de Chambon, épousa dans les environs de 1180 Gui II Comte d'Auvergne. La paroisse devint donc auvergnate bien que toujours comprise dans le diocèse de Limoges.

En 1435, une nouvelle circonscription apparaît : Le Franc-Alleu. Cette entité, essentiellement fiscale, exonérait ses administrés de certaines taxes, en raison des destructions particulièrement importantes au cours de la guerre de Cent ans : le Bourg et Chazérade en faisaient partie.

En 1709, un rôle d'imposition, conservé aux Archives Départementales de la Creuse, montre que Charron était partagé en trois collectes : Charron-Chateaubodeau, Charron-Les Lignères et Charron- Roche d'Agoux.

Charron-Chateaubodeau se composait du Bourg et des villages des Courbes, des Ecurettes, de Gachard, de Frévaleix, de Chazérade, du Châtelet, de la Chaize, de Bomelange, de Chavaneix, du Plantadis, des Vernades, de Magnoux et du Puy Gauthier.

Charron-Les Lignères se composait du Lardeix, de Cournaud, des Fosses, du Roudat, du Soulier, de Courdemanges, de Valette et de Chaulier.

Charron-Roche d'Agoux comprenait Villesauveix et les Villattes.

En 1789-1790, l'assemblée nationale constituante a réussi à mener une réorganisation administrative qui pour l'essentiel est encore en place (peut-être plus pour longtemps…). Il s'agit du découpage de la France en départements.

Montluçon avait demandé à être le chef-lieu d'un département du Haut-Cher englobant bien évidemment la Combraille. Cette dernière engagea une action solidaire pour appuyer la demande de Montluçon : Chambon, Auzances, Blavepeyre, Lépaud, Mainsat…, firent les démarches officielles.

Les notables de Chambon déléguèrent à Paris deux députés extraordinaires dont le dynamique Jean-François Barailon pour soutenir le projet. Mais la défection d'Evaux se ralliant à Guéret contribua à ce que la Combraille devienne le bout du monde de trois départements.

Début 1790, les départements du Puy-de-Dôme et de la Creuse étaient créés. L'administration centrale voulait que le Cher serve de limite aux deux départements, aussi la paroisse de Charron devenue commune fut attribuée au canton de Pionsat. Evaux qui visait plus haut que chef-lieu de canton, protesta contre cette affectation et argumenta avec Charron qui se détacha de sa propre autorité du département du Puy-de-Dôme. L'administration finit par accepter cet état de chose fin 1790 mais refusa d'accorder à Charron le village de Champauvergne et une partie du bois de Bertange qu'il réclamait. Charron attribué alors au canton d'Evaux, fut affecté au canton d'Auzances par la loi du 9 septembre 1936.